

Chronique du Lot

Chez les Planteurs de tabac

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION D'ETUDES A PARIS

8. — *Vœu tendant à hâter la conclusion de l'affaire du Buisson.* — Il est indiqué que le ministre des Finances a adressé une lettre au Gardé des Sceaux afin que soit hâtée l'instruction de cette affaire. Le ministre de la Justice vient de répondre que toute diligence était faite et que le dossier avait été transmis au Parquet de Libourne.

9. — *Bascules automatiques.* — L'Administration a acheté un certain nombre de ces appareils, de manière à équiper les magasins de plein exercice. Les simples magasins d'achat seront pourvus de bascules à cadran.

10. — *Règlement de culture.* — M. le Président fait connaître que la Sous-Commission a terminé ses travaux. M. Fabre, du Lot-et-Garonne, se fait l'interprète des doléances des planteurs de ce département qui se sont vivement émus de la suppression de l'irrigation et de l'arrosage dans le projet de règlement. Il demande que, tout au moins, l'arrosage soit autorisé.

L'Administration indique les résultats funestes de ces pratiques et maintient son opinion.

Aucune solution définitive n'est donnée à cette affaire qui sera étudiée à nouveau par la Confédération.

11. — *Primes.* — L'Administration fait connaître son intention de demander au Comité technique le maintien dans leur principe des primes actuelles avec de légères modifications aux primes d'origine et de triage.

12. — *Primes d'origine.* — L'Administration est d'accord pour maintenir le classement des communes établi en 1933 et pour élever de 20 francs le taux de chacune des catégories, ce qui revient à supprimer pratiquement le taux 0.

13. — *Prime de triage.* — Les planteurs demandent une révision de l'échelle des taux. L'Administration ne s'y oppose pas en principe. Par ailleurs, pour éviter le retour de certaines erreurs commises au cours des dernières livraisons, elle donnera des instructions précises aux experts-fonctionnaires.

14. — *Vœu tendant à la création d'une qualité D léger.* — La question qui est du ressort de la Commission paritaire est renvoyée, pour examen, en octobre.

15. — *Questions diverses.* — M. Gagneux, de l'Isère, se plaint que les cultivateurs ne peuvent obtenir d'extraits de nicotine pour les traitements insecticides. M. le Président indique que l'Administration possède des stocks importants et qu'il suffit que les cultivateurs s'adressent à l'entrepôt des tabacs fabriqués.

La séance est ensuite levée.

Mérite agricole

Sont promus officiers du Mérite Agricole : MM. Pierre Agard, à Espère ; Alphonse Laurent, à Cahors.

Sont nommés chevaliers du Mérite Agricole : MM. Artoux, à Belmont-Sainte-Foy ; Sylvain Bargues, à Concorès ; Augustin Bour à Montcléra ; Brugaliers, à Floressas ; Cabarrot, à Bergany ; Calvet, à Espère ; Cax, à Duravel ; Dardenne, à Beaumart ; Henri Delmont, propriétaire à Masclat ; Armand Demay, cultivateur à Cornac ; Jean Dopé, sous-préfet à Gourdon ; Jullac, à Laurettes ; Lafarguette, à Molières ; Lavergne, à Dégagnac ; Marty, à Cazac ; Molinie, à Comiac ; Nigou, à Camburat ; Pinède à Vers ; Pradaud, à Mechmont ; Raffy à Biars ; Ric, à Gorses ; Sembel, à Esclauzels ; Serres, à Saint-Hilaire-Bessonnies ; Louis Serres, à Saint-Hilaire-Bessonnies ; Tauran, à Planiolles ; Tauran, à Molières.

Nos félicitations.

Contributions indirectes

M. Barre, contrôleur des Contributions indirectes à Souillac, est élevé, sur place, au grade de contrôleur principal. Nos félicitations.

Médaille d'honneur des épidémies

La médaille d'honneur des épidémies est décernée à Mlle Coulloux (Jane) infirmière diplômée de la Croix-Rouge S.B., infirmière soignante au sanatorium de Montfaucon-du-Lot. Nos félicitations.

Médaille d'honneur des Sociétés musicales

La médaille d'honneur des Sociétés musicales et chorales est attribuée à MM. Laurent Lurguie, à Luzech et Elie Ourival, à Cahors. Nos félicitations.

Naturalisations

Sont naturalisés Français : « Filisetti Victor-François, agriculteur, né le 27 septembre 1904 à San Stefano (Italie), ayant un enfant mineur, Henriette, né le 13 septembre 1929 à Montayral (Lot-et-Garonne), et Caserotto Guilla, sa femme, née le 8 octobre 1903 à Canal San Bovo (Italie), demeurant à Mauroux (Lot).

Aux Artisans

Election des Membres de la Chambre des Métiers le 27 août

Depuis quelque temps, l'attention des Artisans était attirée par des communiqués émanant des mairies, leur demandant de se faire inscrire sur les listes électorales. Une grande partie ont répondu à cet appel. D'autres, soit par négligence ou par ignorance confondant dans leur esprit Chambre des Métiers et Registre des Métiers, ont négligé de se faire inscrire et se trouveront tout surpris de ne point recevoir leur carte d'électeur.

A la veille des élections à la nouvelle Chambre des Métiers du Lot, il nous a paru nécessaire par une série d'articles d'éduquer les Artisans sur l'importance de cet organisme, sur ce qu'ils sont en droit d'en attendre et sur la nécessité pour eux de s'intéresser à ces élections qui le 27 août prochain revêtiront un caractère important.

Les Artisans, maîtres et compagnons, auront à désigner 24 maîtres et 12 compagnons pour défendre pendant 3 ans ou 6 ans leurs intérêts professionnels et économiques auprès des Pouvoirs publics. Or, jamais les intérêts des Artisans n'ont été plus menacés, jamais problèmes plus graves pour l'avenir de l'Artisanat n'ont été confiés aux Chambres des Métiers.

Les intérêts légitimes des Artisans sont menacés par la concurrence déloyale (travail noir, sabotage des métiers), la fiscalité excessive, l'application brutale aux entreprises artisanales des lois sociales conçues pour les grandes entreprises, le chômage et la crise économique.

Des problèmes importants pour la prospérité de l'Artisanat sont confiés en partie à la compétence de la Chambre des Métiers, l'organisation de l'apprentissage dans les ateliers artisanaux afin d'éliminer de l'Artisanat tous les gâcheurs de métiers, la répression du travail noir qui sera bientôt organisée par une loi, l'aide aux Artisans victimes du chômage et de la crise économique.

Les intérêts de tous les Artisans sont liés à la solution de ces graves problèmes confiés à la Chambre des Métiers.

Tous les artisans doivent donc participer aux élections pour la désignation des membres de cet établissement public.

Mais pour qui doivent-ils voter ? Seuls des gens de métier, Artisans authentiques appartenant à différentes organisations ou syndicats professionnels, soucieux de défendre la profession artisanale, en dehors de toutes questions politiques, peuvent gérer les intérêts des Artisans et résoudre les questions professionnelles pour le plus grand bien de tous.

Une liste d'union est en formation. Dans un prochain article, nous vous en donnerons la composition et sa profession de foi. En attendant, prenez note de cette date : **Dimanche 27 août 1939.**

Si tous les Artisans ne sont pas inscrits, ceux qui le sont se fassent un devoir de voter.

Si vous voulez que la Chambre des Métiers du Lot ait de l'autorité, qu'elle puisse défendre l'Artisanat, il est nécessaire que tous les Artisans votent.

Se désintéresser de ces élections, c'est se désintéresser de son métier, de l'avenir de la famille, et de sa région.

LOTTERIE NATIONALE

Le secrétaire général de la Loterie Nationale communique : Le tirage de la tranche du Tourisme de la Loterie Nationale (14^e tranche 1939) aura lieu à Orange (Vaucluse), le samedi 12 août, à 16 h. 30, dans le théâtre antique.

La cérémonie sera filmée et radiodiffusée.

Promotion violette

M. Petit Alfred, à Figeac, est nommé officier de l'Instruction publique : « Services rendus à l'art musical ». Sont nommés officiers d'académie : Bouyssou Louis-Emile-Baptiste, adjoint au maire de Figeac : « Services rendus aux œuvres scolaires et post-scolaires. » Corbière René-Paul, à St-Céré : « Services rendus aux Beaux-Arts ». Verdier Julien, à St-Céré : « Services rendus aux œuvres post-scolaires. » Nos félicitations.

Vol

Ces jours derniers, deux roues de balayeuse, deux phares, une certaine quantité d'essence et d'huile ont été volés au préjudice de la Société de goudronnage Violet, dont le matériel est garé dans un champ situé entre Concoets et Limogne. Plainte a été déposée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Le plan de 3 ans

Les Pessimistes, parce qu'ils ont l'habitude de l'échec, nient le redressement de la France qu'admire l'étranger. Répondez-leur...

La France travaille davantage ; Hier, avant les décrets-lois du 12 novembre, 3 ouvriers sur 100 faisaient des heures supplémentaires. Aujourd'hui 35 ouvriers sur 100 font des heures supplémentaires : résultats d'autant plus significatifs que dans le même temps le chômage a diminué.

La France exporte davantage : en volume, 25 0/0 de plus. En valeur 40 0/0 de plus, de juin 1938 à juin 1939.

Ces chiffres démontrent que la reprise de l'activité générale n'est pas limitée aux industries de Défense nationale.

LES MOTIFS DU RETARD DE LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Le retard apporté par décret à la date d'ouverture de la seconde session des Conseils généraux a pour but de permettre aux préfets de présenter à l'examen des Conseils généraux des propositions financières en harmonie avec la réforme générale dont le Comité de réorganisation administrative poursuit actuellement l'étude.

Les Conseils généraux seront, en effet, appelés à discuter et à voter au cours de leur prochaine session les budgets départementaux pour 1940.

CONCOURS SPÉCIAL DE LA RACE OVINE DES CAUSSES DU LOT A GRAMAT LE 27 AOUT 1939.

Il est rappelé aux éleveurs de moutons que le concours annuel de la race ovine des Causse du Lot se tiendra à Gramat le 27 août.

Plus de 11.000 francs de prix, un objet d'art et de nombreuses médailles seront distribués en primes aux éleveurs qui présenteront des animaux de la race précitée et dont ils doivent demander l'inscription avant le 21 août, dernier délai, à la Direction des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors [Communiqué].

SECTION SYNDICALE DES VÉTÉRINAIRES DU LOT

Ces jours derniers, les vétérinaires du département se sont réunis, à la mairie de Saint-Céré, sous le signe de la détermination de M. Bastit, dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Après avoir longuement discuté des questions professionnelles et avoir décidé leur rattachement au Syndicat national des vétérinaires de France et des colonies, le Bureau ci-après a été élu : M. Bastit, conseiller général, président ; M. Soulié, conseiller général de Catus, vice-président ; M. Massabeau, secrétaire ; M. Miquel, trésorier.

Par acclamations, M. Coulob, directeur des Services vétérinaires, a été élu président d'honneur. Ils ont ensuite envoyé un télégramme de prompt rétablissement à leur excellent confrère, M. Muret, de Montcuq, absent à cette réunion.

Après un long échange de vues sur la situation créée par les obligations nouvelles dues aux lois récentes sur l'inspection des tueries particulières, abattoirs, foires et marchés, et sur la taxe municipale et avoir écouté les renseignements techniques fournis par leur directeur, un barème syndical a été établi afin d'unifier les honoraires qu'ils sont en droit de demander, aussi bien aux particuliers qu'aux collectivités.

Après cette séance de travail, tous les vétérinaires et leurs aimables compagnes se sont réunis dans une petite fête de famille. Au dessert, le directeur des Services vétérinaires a remercié M. le maire de Saint-Céré et Mme Bastit pour leur hospitalité, félicité les nouveaux décorés, loué les vétérinaires pour leur union et leur solidarité.

Le président, M. Bastit, dans une sincère et touchante allocution, a remercié et célébré, lui aussi, les mérites et les devoirs de la profession.

La fête s'est terminée par une agréable promenade dans cette région si pittoresque.

Sous-officiers de carrière

Sont admis dans le corps des sous-officiers de carrière au 2^e trimestre 1939, les sergents Mége, Naudin, Soum ; les sergents télégraphistes Pallis, Nguyen-Van-Tinh, Patsidiotis, Rivera, Potelune, Bonselger, Lafage, Bonsignori des troupes coloniales de la 17^e région.

Tombé d'une échelle

M. Lucien Andrieu, propriétaire à Granjéjous, occupé à faire son gerbier, était monté sur une échelle pour terminer son travail, lorsque, tout à coup, l'échelle tomba.

M. Andrieu, précipité sur le sol, a été assez sérieusement blessé à la tête et sur diverses parties du corps.

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 12, DIMANCHE 13 (en soirée) DIMANCHE (matinée)
(Le second film de Lenti RIEFFENSTALL sur les jeux olympiques)

Jeunesse Olympique

suite des « Dieux du Stade » EN COMPLEMENT : Déluge

CAMORS

POUR LA CIRCULATION DES PIÉTONS !

Comme l'indique un de nos confrères, l'Administration des Ponts et Chaussées, de concert avec la municipalité, fait procéder à la réfection des trottoirs sur le Boulevard Gambetta. Les piétons ne peuvent qu'être satisfaits. Mais certains ne manqueraient pas de faire observer qu'il y a des trottoirs dans des artères très fréquentées qui auraient bien besoin, également, de réparations !

On peut même dire qu'il est impossible, aux passants, durant certaines heures de la journée, de circuler dans ces rues, en raison du grand nombre de voitures qui le parcourent, et qu'ils sont, dès lors, dans l'obligation d'emprunter les trottoirs !

Hélas ! la plupart des passants qui sont obligés de les parcourir ne se privent pas de formuler protestations, récriminations et, en vérité, ils n'ont pas tort !

Ponts et Chaussées et municipalité ne pourraient-ils pas s'intéresser aux trottoirs de ces quartiers de la ville, quand seront réparés les trottoirs des Boulevards ? !! Ils pourraient bien, dans tous les cas, signaler cet état de choses aux propriétaires.

L. B.

Légion d'honneur

Parmi les nouveaux promus dans l'ordre de la Légion d'honneur, au titre du ministère de la justice, nous sommes heureux de relever le nom de notre distingué compatriote, M. Guillaume Calvet, premier président de la Cour d'appel de Limoges, qui est promu officier de la Légion d'honneur.

Nous adressons à M. Guillaume Calvet, qui est le frère de M. le docteur Calvet, le sympathique et dévoué 1^{er} adjoint au maire de Cahors, nos vives et sincères félicitations.

Conseil de prud'hommes à Cahors

Le « Journal Officiel » publie le décret suivant :

Article premier. — Il est créé à Cahors (Lot) un Conseil de prud'hommes dont la circonscription territoriale est limitée à la ville de Cahors. Ce conseil est divisé en deux sections, dites de l'industrie et du commerce.

La répartition des professions et le nombre des prud'hommes patrons et ouvriers ou employés, sont fixés par catégories, conformément à un tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Il sera procédé à des élections pour la nomination des membres des sections industrielles et commerciales du Conseil de prud'hommes de Cahors, dans un délai de six mois à dater de la publication du présent décret au « Journal Officiel ».

La vie éparpille les souvenirs, mais le bijou d'or reste le souvenir auquel on s'attache et dont on ne se sépare jamais.

Mandelli

JOAILLIER-ORFÈVRE, CAHORS
MANDELLI achète au plus haut cours vieux bijoux, monnaies or et argent.

Recette burlesque

Notre compatriote, M. Henri Bouchoux, de Figeac, receveur-buraliste à Morlaas (Basses-Pyrénées), est nommé en avancement à Rodez.

Boule Cadurcienne

MM. les Membres sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 11 août, à 20 h. 30, café du Champ de Mars. Ordre du jour : Concours de Duravel et de Limogne du 13 août.

Fête votive

La fête de la place des Petites-Boucheries a eu lieu samedi, dimanche et lundi. Dimanche, de nombreux couples ont pris part aux diverses danses qui étaient jouées par un pick-up. Malheureusement, dans la soirée de lundi, la pluie tomba avec abondance et les danseurs furent peu nombreux.

Ce fut bien dommage, car les organisateurs n'avaient rien négligé pour donner le plus vif éclat à cette fête : les illuminations, notamment étaient superbes. Mais le temps ne fut pas de la partie et ce fut bien regrettable. Les organisateurs, toutefois, méritent des félicitations.

Pigeon voyageur égaré

M. Arnal de Chapelle (commune de Cazillac), a recueilli un pigeon-voyageur muni d'une bague aux initiales A.F. n° 37-3236.

Arrestation

Le jeune P. O..., 15 ans, demeurant rue des Badernes, auteur du vol chez Mme Cabanes, au Café Valéry, a été arrêté à Toulouse. Il a reconnu le vol dont il était accusé. Il a été trouvé porteur d'une somme de 1.300 francs et a déclaré avoir fait d'importantes dépenses pour l'achat d'un costume, d'un portefeuille, d'un briquet, etc...

Interrogé sur la provenance de l'argent qu'il avait sur lui, il a affirmé avoir trouvé 3.000 francs.

Comme de nombreuses contradictions ont été relevées dans ses déclarations, il a été déferé au Parquet de Toulouse par le service de la Sûreté.

LYCÉE GAMBETTA

M. Nougue, professeur au lycée de Nice, est nommé censeur au lycée Gambetta en remplacement de M. Guichard, mis sur sa demande en congé pour raisons de santé.

Nous saluons avec un très vif regret le départ de M. Guichard qui tous les amis du lycée Gambetta aussi bien que les professeurs, les parents et les élèves espéraient voir reprendre ses fonctions à la prochaine rentrée. Notre grand établissement universitaire perd en lui un fonctionnaire de premier mérite et les milieux intellectuels de Cahors un homme dont le commerce et l'éloquence ont été appréciés. Qu'il reçoive nos vœux de prompt et complet rétablissement.

Nous exprimons à son successeur nos souhaits de bienvenue.

Mérologie

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Léon Marty, entrepreneur de travaux publics, ancien sous-officier de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Cahors décédé à l'âge de 75 ans, à Lauzerte, chez son fils où il s'était retiré depuis peu de temps.

M. Léon Marty était bien connu et estimé à Cahors. A ses obsèques, qui ont été célébrées mardi, assistait une foule nombreuse d'amis qui ont témoigné de vives sympathies à M. Marty fils, à la famille, auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

En stationnement

Un camion-automobile immatriculé 9717-F.S.2, était en stationnement sur le bas-côté de la route, à la sortie du bourg de Vers.

Aucun appareil d'éclairage ne signalait sa présence. Procès-verbal a été dressé au propriétaire de ce véhicule.

Acte de vandalisme

La gendarmerie procède à une enquête au sujet d'un acte de vandalisme qui a été commis au préjudice de M. Larrie, propriétaire et maire à Laval-de-Cère.

Une personne malveillante a coupé les fils de fer barbelé qui entourent un pré lui appartenant, et des pierres, des débris de bouteilles, des cercles de tonneau ont été jetés dans ce pré.

Les soupçons se porteraient sur un individu : l'enquête continue.

Un chien se jette sur un moto

M. Lasfargues, du Moulin-de-Saint-Solves, à Vayrac (Lot), roulait paisiblement à moto, lorsqu'en arrivant au Puy-de-Lagardelle (commune de Meyssac, Corrèze), un chien se jeta brusquement sur la roue avant.

Projeté à terre, M. Lasfargues a été blessé assez sérieusement au visage et souffre, en outre, de contusions sur diverses parties du corps.

Conduit en auto chez un docteur, il a reçu les soins nécessaires par son état et a été ramené à son domicile.

Plainte

Le Parquet a été saisi d'une plainte portée par Mme veuve Cantayre, propriétaire aux Roques (commune de Trespoux), contre M. Jouclas, pour injures et menaces.

La gendarmerie a ouvert une enquête. M. Jouclas a reconnu avoir menacé Mme Cantayre, non dans l'intention de la frapper, mais dans un but d'intimidation pour l'empêcher de rapporter certains propos...

Trouvailles

Il a été trouvé un vélo par M. Guillard ; une paire de souliers, par M. Cabanel ; un bracelet, par M. Buffant ; un chien de berger, par Mlle Coralier.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Athlétisme. — Les Championnats du Lot à Figeac. — En déplacement à Figeac, le groupement athlétique du Stade a disputé dans cette ville le championnat du Lot et le Challenge offerts par la Maison Salers.

Parmi un lot réputé des athlètes venus de tous les points du département, même des départements limitrophes (Capdenac, Aurillac, etc.), les athlètes cadurciens se distinguèrent particulièrement.

Handicapés par l'absence du sauteur et sprinter Charvet, les éléments qui participèrent aux différentes épreuves eurent se surpasser pour totaliser les points.

Les concours furent l'apanage de la supériorité du Stade. Le lancement du poids et du javelot revinrent à Ricard, tandis que son coéquipier Jaur, remportait les épreuves du lancement du disque et le saut en hauteur.

Il n'en fallait pas davantage avec les remarquables places de second remportées dans d'autres épreuves, pour ramener le titre de champion, orné du superbe objet d'art offert par la Maison Salers, sur les rives du Lot.

Et la petite caravane, saluée par des centaines de sportifs figeacois abandonna à regret le fief du Célé, où les athlètes cadurciens n'eurent qu'à se féliciter de l'organisation de cette mémorable journée.

Une mention spéciale va à M. Pons, entraîneur de la section cadurcienne d'athlétisme, dont les efforts et l'assiduité aux séances d'entraînement sont pleinement récompensés.

LA PÉDALE CADURCIENNE

Grand Prix de la Ville de Cajarc. C'est sur un parcours de 150 kilomètres environ que s'est couru le Grand Prix de la Ville de Cajarc.

Favorisé par un temps splendide, ce Grand Prix tint ce qu'il promettait. Avait répondu à l'appel des organisateurs un lot très important de coureurs, parmi lesquels Armet, Bonamy, Desson, Londé-

ro, etc... Le départ est donné à 14 h. 30 et aussitôt le peloton part à fond, mais personne n'est lâché.

Il faut attendre la mi-course où Londéro, qui tient la grande forme, s'échappa puissamment et termina seul avec un tour d'avance sur les autres coureurs. Voici le résultat : 1^{er} L. Londéro ; 2^e Desson, de Figeac ; 3^e Armet, Périgueux.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni en séance budgétaire le dimanche 6 août, à 14 heures, sous la présidence de M. P. Mazélie, maire.

Trois conseillers assistaient à la séance : MM. Dalbin, Delbos, Gauthé, Four-nioles, Pellissier, Palmié, Paraire, Laques, Loudale, Lacombe, Vinel, Viraden et Mazélie, maire.

M. le maire expose le budget supplémentaire de 1939, qui se présente de la manière suivante :

Recettes : 244.291 fr. 11.

Dépenses : 244.291 fr. 11.

Ce budget, ainsi que le compte administratif de 1938, sont approuvés après discussion. Le Président soumet à l'Assemblée communale le projet de budget primitif de 1940 qu'il vient d'établir et sur lequel il fournit de très précis éclaircissements.

Ce budget comporte : Recettes : 331.485 fr. 45. Dépenses : 331.485 fr. 45. Le Conseil adopte ce budget.

L'Assemblée donne, ensuite, un avis favorable à la construction d'un quai de débarquement au marché aux vœux et décide de demander le classement du chemin de Lafarguette.

Sur la proposition du maire, le Conseil vote une subvention de 50 francs aux Œuvres d'action laïque et une subvention de 50 francs aux anciens combattants.

En Comité secret, le Conseil donne un avis favorable :

A deux demandes d'assistance aux femmes en couches ;

A une demande d'allocation militaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 30.

Foire du 8 août. — La foire du 8 août s'est tenue par un temps relativement beau et a fait l'objet d'importantes transactions. Beaucoup de jolis veaux de lait emmenés à des prix élevés. Génisses, bouvillons bien vendus ainsi que les moutons et les agneaux. Le cours des volailles est en hausse.

Les étalagistes venus nombreux ont fait de bonnes affaires.

Cours pratiqués : bœufs de travail, néant ; vaches de travail, de 6.500 à 7.500 fr. ; génisses, 5.000 à 6.000 fr. ; bouvillons, 2.500 à 4.000 fr., le tout la paire ; bœufs de boucherie, 5 fr. 50 à 6 fr. 20 ; vaches de boucherie, 4 fr. 80 à 5 fr. 20 ; veaux de lait, 8 à 11 fr., le tout le kilo (poids vif) ; moutons d'élevage, 160 à 180 fr. ; brebis, 150 à 300 fr., la pièce ; moutons gras, 5 à 6 fr. 50 ; agneaux, 7 à 8 fr. ; chevreaux, 6 fr. 50, le tout le kilo ; porcs gras, 425 à 470 fr., les 50 kilos ; porcelets, 240 à 370 fr., la pièce (suivant grosseur) ; poules, 5,50 à 6 fr. 50 ; poulets, 8 à 9 fr. 50 ; pintades, 8 fr. 50 ; dindes, 6 fr. 50 ; canards, 5 fr. 50, le tout le demi-kilo ; pigeons, 8 à 15 fr., le kilo ; lapins domestiques, 3 fr. 25 ; canetons, communs, 12 à 14 fr. ; mulards, 30 à 35 fr., la paire ; œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; maïs, 68 à 72 fr. ; avoine, 55 à 62 fr. ; pommes de terre, 40 à 50 fr., le tout les 50 kilos ; blé, au cours légal ; haricots blancs secs, 3 fr. 75 le litre.

Légumes, approvisionnement moyen.

Haricots verts, 4 fr. 50 le kilo ; tomates, 2 fr. 25 le demi-kilo ; melons, 1 à 5 fr. pièce ; pois, 2 fr. le kilo ; salade, 1 fr. la pièce.

Fruits : pêches, 3 à 4 fr. le kilo ; abricots, 3 à 4 fr. le kilo ; prunes Reine-Claude, 1 à 1 fr. 50 le kilo ; poires, 2 fr. le kilo.

Dernière heure

Menaces de la presse allemande

De Berlin. — La presse allemande continue à multiplier les avertissements menaçants à la Pologne. Elle est remplie, également, d'avertissements à l'adresse de la Pologne, de la France et de l'Angleterre. Toute cette propagande tend à présenter le troisième Reich dans le rôle du défenseur du patrimoine allemand menacé par l'impérialisme polonais.

Le Japon revendique des mines franco-anglaises

De Londres. — On croit savoir que le Japon aurait réclamé la cession de certaines mines d'anthracite dans le Honan dans lesquelles des intérêts britanniques sont investis.

Franco sera président du Conseil sans portefeuille

De Burgos. — Un décret est publié, aux termes duquel le général Franco participe directement au gouvernement. Mais il prendra le titre de président du Conseil sans portefeuille. D'autre part, on annonce que la vice-présidence du Conseil est supprimée.

La Belgique couvrira sa frontière luxembourgeoise

De Bruxelles. — Les services de la défense nationale ont pris des mesures pour la couverture du Luxembourg. Les manœuvres des chasseurs ardennais, qui se dérouleront à la fin de ce mois, permettront une mise au point définitive de ces dispositions. Les travaux de construction nécessaires seront entrepris à bref délai.

Restrictions alimentaires en Allemagne

De Berlin. — Aujourd'hui le système des cartes s'est généralisé pour le beurre, et les restaurants commencent, pour prévenir les réclamations, à apposer sur leurs cartes des papillons avertisseurs de l'impossibilité où ils sont de donner suite aux commandes portant sur certaines denrées.

Cabinet Immobilier

(20^e année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, rue Mar-Joffre

CAHORS

VENTE ET ACHAT

toutes propriétés

Châteaux, villas, tous immeubles

ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

A L'OCCASION DES FÊTES DU 15 AOUT

M. CELLES vous offre une magnifique excursion !

ITINÉRAIRE :

Cahors, mardi matin 8 heures. Gourdon-Sarlat (Arrêt). Les Eyzies (Visite des Grottes). Beynac (Déjeuner). Retour par Domme, Salviac et Déguac.

Voyage, tous frais compris, pour la somme de

75 francs

Prière de se faire inscrire chez Mme Ludo, kiosque Gambetta, ou chez : Mlle Aymès, Articles souvenir, 3, rue Wilson.

AGENCE IMMOBILIÈRE

ACHAT - VENTE & LOCATION D'IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS DE RAPPORT & D'AGRÈMENT ANTIQUITÉS

Châteaux - Maisons - Villas - Jardins Bois - Fonds de Commerce

A. Cyrille VAISSIÉ

2, Rue du Portail-Alban, 2

CAHORS (Lot)

Etat civil du mois de juillet. — Naissances : Jacqueline Bastit, 5, rue Jean-Jaurès. Yvonne Gibrat, à Saint-Romain.

Mariages : Henri Pichault, à Migné (Vienne) et Marie-Louise Cayla, à Gourdon. René Baynat, à Gourdon et Paule Escalmel, à Gourdon.

Décès : Raymonde Clavel, 79 ans, veuve Passerieu, à Lavaysses. Léontine Loubé, 46 ans, épouse Matival, à Molières. Françoise Roumieux, 77 ans, veuve Moncoulté, 17, avenue Larroumet. Mélanie Laborie, 77 ans, veuve Monteil, 50, avenue Cavaignac. Juéry Jeannette-Marie, 63 ans, épouse Thocaven, place du Foirail.

Montfaucon

Election de l'adjoint au maire. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Marty pour procéder à l'élection de l'adjoint au maire, en remplacement de M. Poujade, démissionnaire.

M. Poujade a été réélu.

Salviac

Mort subite. — Notre concitoyen M. Castagné, peintre, a été trouvé mort à son domicile de la place de l'Oratoire à la suite d'une embolie. M. Castagné était âgé de 58 ans seulement ; il était devenu notre compatriote par son mariage avec Mlle Andrieu, sœur de Mlle Andrieu, alors receveuse des Postes à Salviac. Sa mort a profondément ému notre petite ville, où il était avantageusement connu.

La Section des Anciens Combattants de Salviac, avec son drapeau, et le Régiment de Salviac, avec son fanion, accompagneront sa dépouille funéraire jusqu'à la sortie de la ville, car ses obsèques ont eu lieu à Martel, son pays natal.

En cette pénible circonstance, nous présentons aux membres de la famille nos bien sincères condoléances.

A l'honneur. — Nous apprenons avec plaisir que M. Victor Prat, secrétaire de mairie à Gourdon, vient d'obtenir la médaille d'honneur communale de vermeil.

M. Prat est, par sa famille, originaire de Salviac. Nous lui présentons nos bien sincères félicitations.

M. Prat est, par sa famille, originaire de Salviac. Nous lui présentons nos bien sincères félicitations.

J'aurais tant besoin de vacances

C'est ce que vous dites à vos moments de fatigue et de dépression. Malheureusement, votre travail ne vous permet pas de prendre des vacances. Mais ce que vous pouvez, ce que vous devez faire, c'est une cure de Quintonine. La Quintonine stimule l'appétit, enrichit le sang, fortifie tout l'organisme et triomphe de toutes les dépressions. Seulement 5 fr. 85 le flacon pour faire un litre entier de délicieux vin fortifiant. Toutes Pharmacies et Pharmacie Orliac à Cahors.

Petites annonces économiques

INDÉFRISABLE sans fils, procédé moderne, la tête entière, tout compris, depuis 50 francs. Coiffure Delcombel, 8, Bd Gambetta, Cahors.

IMPORTANT GROUPEMENT Huiles automobiles et industrielles, accepterait agent pour région libre. Ecrire au Journal.

NEUF et OCCASION, tout matériel, travaux publics, ainsi que moteurs huile lde et ess. E. Genebrier, Caussade (Tarn-et-Garonne).

CUVE A VENDRE, capacité 12 barriques. S'adresser : 105, Bd Gambetta, à Cahors.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Charles MARTY et les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Léon MARTY

ARTICLES ALAYRAC pour rue Mar-Joffre FÊTES CAHORS

Bédouer

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Albert Bouscasse, maire de Bédouer, décédé samedi matin.

Les obsèques du regretté M. Bouscasse ont été célébrées dimanche au milieu d'une foule considérable. Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Daynac, conseiller municipal, Calvairac, conseiller d'arrondissement.

Nous adressons à Mme Bouscasse, à ses enfants, à la famille, nos sincères condoléances.

Marcihac

Fête des 15 et 16 août. — La fête votive de Marcihac s'annonce intéressante.

La fanfare arrivera dès le 14 au soir. Bals, jeux divers, feux d'artifices, départ d'un ballon aérostat pour la plus grande joie de nos invités.

Les foires de Marcihac se tiennent le 12 de chaque mois. Par exception, la foire de St-Roch qui est la plus importante de l'année aura lieu le 16 août.

Sur le Célé. — Notre jolie rivière, le Célé est en train de perdre l'un de ses charmes, charme pratique s'il en fut car il s'agit de la gent aquatique.

Une rivière est belle par deux côtés différents : elle est belle par ses eaux et ses rives ; elle l'est encore par le monde animé qu'elle recèle dans ses flots.

Où sont passés les chevesnes argentés, les barbeaux aux tons dorés, les truites mouchetées, le muge plus modeste ?

Le Célé était riche de tous ces poissons qui fournissaient au moment opportun, le mets de choix, l'aliment sain par excellence, aux familles pauvres ou aisées de la vallée.

Maintenant, on s'emploie à nous retirer, de la façon la plus stupide, un avantage dont nous étions fiers.

Il y a une différence entre celui qui capture le poisson pour s'en nourrir et celui qui exécute une razzia pour le plaisir de la destruction, aux seules fins de ne rien laisser à autrui.

Ces jours derniers, on voyait de nombreux poissons morts emportés par les eaux de la chaussée, ce qui fit dire à quelqu'un auprès de nous :

« Comme il serait facile de constituer un régiment de Vandales ! »

La réflexion est exagérée ; cependant, elle émane d'un pêcheur à la ligne inconnu.

Est-il un personnage plus patient, plus calme, de sens plus rassis qu'un pêcheur à la ligne ?

Mais, si tous les braves pescos se mettaient en colère et se liguèrent contre les Vandales, ils ne feraient qu'une bouchée de ces êtres malfaisants !

En attendant, faisons des vœux pour que la police des eaux protège efficacement nos charmantes, nos utiles rivières.

Pas de sirops indigestes, pas d'iode, ni d'arsenic

Vous avez besoin d'un dépuratif, soit que vous souffriez d'une maladie de peau, rougeurs, boutons ou eczéma... soit que vous ayez des étourdissements, des migraines, des vertiges venant d'une mauvaise circulation. Faites alors la véritable cure dépurative des Sels Largin qui non seulement ne fatiguent pas l'estomac comme les sirops, l'iode ou l'arsenic, mais encore constituent un excellent stimulant de l'intestin et du foie, grâce auquel le sang est rapidement purifié. Les Sels Largin — cinq sels dépuratifs associés, valent 9 fr. 05 pour préparer un litre de solution. Ttes Pharm.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Dans l'enseignement. — M. Pélissier, instituteur, est nommé instituteur adjoint à Gourdon, en remplacement de Mme Poujade, nommée directrice de l'école de filles de notre ville.

Mlle Belaygues est nommée institutrice à Prouillac-Gourdon, en remplacement de Mlle Montillet, appelée à une autre destination.

Mlle Belaygues est nommée institutrice à Prouillac-Gourdon, en remplacement de Mlle Montillet, appelée à une autre destination.

Mlle Belaygues est nommée institutrice à Prouillac-Gourdon, en remplacement de Mlle Montillet, appelée à une autre destination.

à 10 fr. ; poireaux, 3 à 4 fr. le tout le cent ; pêches, de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 ; prunes, 2 à 3 fr. le kilo ; les œufs valaient 5 fr. 50 la douzaine.

Beaucoup de marchands étalagistes, affaires calmes.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tragique accident. — C'est avec un bien vive stupeur que les nombreux amis de M. Arthur Bories, employé de la S.N.C.F. à Figeac, — service de la voie — ont appris l'accident mortel survenu à son jeune fils Loulou, âgé de 7 ans.

Profitant des vacances, la famille Bories s'était rendue voici quelques jours à Cambouillet, près Figeac, d'où ils sont originaires et où vivent les grands-parents.

Dans la soirée de jeudi, le jeune Bories, trompant la surveillance de ses parents, alla jouer avec plusieurs camarades sur un char qu'ils utilisaient comme balançoire.

Tombé du timon du char, le malheureux enfant se fractura le crâne.

Malgré tous les soins, il ne put être rappelé à la vie.

Les obsèques ont été célébrées samedi après-midi à Cambouillet au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis.

En cette pénible circonstance, nous adressons à M. et Mme Bories, ainsi qu'à toute la famille nos bien sincères condoléances.

Puisse les nombreuses marques de sympathie qui n'ont pas cessé d'affluer, atténuer leur immense chagrin.

La Gaule Figeacoise. — Les membres de la société de pêche la Gaule Figeacoise sont cordialement invités par les Comités des fêtes à prendre part aux concours de pêche à la ligne qui auront lieu :

1° A Lacapelle-Marival, le 15 août courant à 14 heures. Droit d'inscription, 3 francs.

2° A Assier, le 27 courant, à 7 heures. Droit d'inscription, 3 francs.

Nombreux et jolis lots en espèces et en nature.

Les membres de la société désireux d'y prendre part sont priés de se faire inscrire au plus tôt, chez M. Lonjon, articles de pêches, rue d'Aujou, à Figeac.

Révision de l'évaluation des propriétés bâties. — Un représentant de l'administration se tiendra à la disposition des propriétaires tous les samedis, de 9 heures à 12 heures, à la mairie pour leur fournir tous renseignements.

Avancement. — M. Bouhoux Henri, receveur-buraliste à Morlaix (Basses-Pyrénées), est nommé en avancement à Rodez, poste qui le rapproche de ses enfants.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

Dans la marine militaire. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote Durand Edmond, qui avait déjà subi avec succès les épreuves de l'examen radio des P.T.T., vient d'être reçu avec le numéro 3 au brevet d'écouteur sous-marin.

Ce jeune et sympathique lauréat est le fils de M. Durand Alphonse, entrepreneur de peinture et de plâtrerie, avenue Pierre-Curie à Figeac.

Vives et cordiales félicitations.

Obsèques. — Dimanche matin, 6 août ont eu lieu les obsèques de M. Albert Soubis, 80 ans, commis des P.T.T., en retraite, domicilié avenue de Cahors.

Après avoir été un serviteur modèle de l'Etat, M. Soubis s'était retiré à Figeac.

Ce fut un sage qui vivait silencieusement dans l'évocation d'un passé sans tâche.

A sa nièce, Mme Latrémoière, institutrice en retraite, à sa famille, nous faisons part de nos sincères condoléances.

et le compte administratif de l'exercice 1938 de l'hospice de Luzech ainsi que les Budgets additionnel 1939 et primitif 1940 de ce même établissement.

13^e Réuni en séance privée, émet un avis favorable sur une demande d'allocation militaire et sur diverses demandes d'assistance. (Communiqué).

Albas

Appel à la population. — M. le Maire d'Albas nous communique cet appel que nous insérons bien volontiers :

« Albasiens, nous aimons tous passionnément notre chère commune d'Albas ».

Je crois pouvoir affirmer, ici, que la tradition a légué la réputation que nous sommes très accueillis à l'étranger.

Notre devoir est donc de faire de cette réputation une vérité permanente tout en adaptant aux nécessités modernes.

Or, dans toute cette cité pittoresque qui veut se mettre à la page, on crée actuellement un syndicat d'initiatives pour attirer « Les Vacanciers ».

Chose d'autant plus importante et utile que la nouvelle législation des congés payés déverse un peu partout une clientèle estivale très intéressante pour l'économie rurale.

Pour cette raison, votre Conseil municipal a pensé qu'il serait bon de fonder à Albas un syndicat d'initiatives qui s'attacherait à servir notre propagande touristique susceptible de nous attirer une plus nombreuse clientèle de « vacanciers ».

Le Conseil municipal a même prévu, à cet effet, un crédit à son budget pour favoriser une telle entreprise.

Pour la mener à bien, nous avons fait appel à M. Ernest Lafon, spécialiste des questions du tourisme, pour qu'il veuille bien venir nous entretenir dimanche prochain, dans une causerie, des possibilités de propagande et des moyens à mettre en œuvre pour former ce syndicat d'initiatives.

N'oubliez pas, mes chers compatriotes, que vous êtes tous intéressés à des degrés divers ; d'abord les commerçants de la localité, puis tous les agriculteurs qui sont les fournisseurs nés de l'alimentation et enfin les artisans.

Je vous invite tous, mes chers concitoyens et mes chères concitoyennes, à venir dimanche 13 août, à 16 heures (ancienne heure), à la mairie, pour entendre M. Ernest Lafon et nous apporter vous-mêmes vos intéressantes suggestions sur la constitution du syndicat d'initiatives.

Je vous demande de vouloir bien comprendre instantanément notre effort commun et d'y collaborer dans le plus noble esprit d'Union pour nos intérêts locaux et pour soutenir notre vieille réputation d'une population qui sait recevoir amicalement les étrangers. — Le Maire d'Albas : LOUIS BALABAT.

Castelfranc

Fête patronale des 14, 15 et 16 août. — Lundi 14 août : annonce de la fête par des salves d'artillerie.

Mardi 15 août : 7 heures, nouvelles salves d'artillerie.

9 heures, arrivée de la musique ; 9 h. 30, distribution des bouquets, 15 heures, jeux divers ; 16 h., grand bal. 20 heures : grande illumination électrique.

21 h., départ du ballon « L'Indomptable » ; bal de nuit.

Mercredi, 16 août, 11 h., apéritif-concert ; 14 h., grande course cycliste (nombreux prix), 17 h., tirage de la grande tombola, 21 h., départ du ballon « Le Castelfrançois ».

Grand bal de nuit.

Puy-l'Evêque

Foire. — Voici les principaux cours pratiqués à notre foire d'août sur nos divers marchés :

Foirail aux bestiaux : Bien garni, affaires assez actives, cours toujours élevés. Les bœufs d'attelage de choix, 10.000 à 11.000 francs ; les moyens, 6.000 à 7.000 fr. ; les jeunes bœufs, 4.000 à 4.500 fr. ; pour la boucherie, 300 à 340 fr. les 50 kilos, poids vif les extra et 290 à 300 fr. les autres ; veaux, 10 à 11 fr. ; moutons, 6 à 7 fr. ; agneaux, 8 fr. à 8 fr. 50, le tout le kilo.

Marché à la volaille : oisons d'élevage, de 50 à 80 fr. la paire ; canards mulâtres, 30 à 35 fr. ; canards communs, 15 à 18 fr. ; poulets de grain, 8 fr. à 8 fr. 50 ; poules, 7 fr. 50 ; canards, 5 fr. 50, le tout le demi-kilo ; lapins domestiques, 4 fr. ; pigeons, 10 à 14 fr. la paire.

Marché aux légumes : Très bien garni, prix élevés, plants de choux, 8

Non, Régis, dit-elle, Niquette ni moi n'avons le désir de nous promener... Nous ne sommes plus jeunes ni l'une ni l'autre, hélas ! Et un peu de repos, après notre repas, n'est pas une chose désagréable.

Elle sourit. — Je te confie ta cousine... Ramène-la. Tu connais mieux qu'elle Caumines, puisque tu y venais avant elle. Fais-lui faire le tour du propriétaire. Vous admirerez ensemble ces belles terres lourdes et grasses, l'ordre de mes fermes, mes ouvriers, mes tracteurs et aussi les grands bœufs blancs marqués de roux que chantait Pierre Dupont... Et vous pourrez vous dire que, si vous voulez bien être raisonnables et faire ce que je désire, tout cela sera un jour à vous.

XIII

Faites attention, Josiane. Je crois bien que nous nous sommes un peu égarés depuis la sortie du parc, et nous voici dans des terres labourées d'où vos petits souliers se déperdront difficilement. C'est très joli, les talons Louis XV, mais pas très pratique pour la marche à travers la campagne.

Josiane éclata de rire. — Je n'avais pas prévu, dit-elle, que nous entreprendrions une exploration aussi lointaine. Je ne pensais même pas sortir du parc, et j'ai eu la paresse de monter dans ma chambre pour changer de chaussures ; me voilà bien punie !..

A son tour, Régis prit un air amusé. — C'est un peu de ma faute, fit-il, j'en conviens. Je me suis engagé dans ce chemin bien étourdissant et je vous avoue que je suis fort embarrassé pour rentrer à Caumines.

Un paysan apparut au coin d'un champ, le dos courbé sous le poids d'un sac énorme.

Régis l'interpella. — Mon brave, fit-il, vous serait-il possible de nous indiquer le moyen de rentrer au château sans traverser ce labour ?

L'homme posa son fardeau à terre. C'était un vieux paysan au visage tanné et émacié, que des rides profondes sillonnaient dans tous les sens. Il leva vers Régis un regard clair, d'un joli bleu, qui semblait, dans ce masque sévère, refléter un petit coin de ciel. Mais il n'arrivait pas à redresser son dos courbé vers la terre, cette terre qu'il avait aimée avec passion, sur laquelle il s'était penché toute sa vie et qui, de plus en plus, semblait l'attirer vers elle, jusqu'au moment où elle se refermerait silencieusement sur lui pour l'inévitable sommeil.

Il sourit en voyant le joli couple et dit d'un ton sentencieux :

— Il vaut mieux un qui sait que deux qui cherchent... Prenez ce petit sentier et tournez à gauche, puis à droite, et vous trouverez la route qui vous mènera au château.

— Merci, mon brave.

Mais l'homme les regardait d'un air curieux. Il dit, hésitant :

— Pardon, monsieur... C'est-il que vous seriez le neveu et la nièce de Mme la Marquise ?

Régis sourit. — Justement, fit-il amusé. Vous avez deviné.

— A ce qu'il paraît, fit l'homme, que vous êtes promis... Les uns s'en vont, les autres arrivent. Il n'y a rien à dire quand on a fait son temps... Tout est beau, quand on commence... Il faut bien croire, n'est-ce pas ?.. Enfin, puisque vous êtes pour vous marier, je vous la souhaite bien heureuse... Bonsoir, monsieur...

— Bonsoir !

Régis frappa brusquement le sol de sa canne.

— C'est insupportable ! dit-il. Voici que dans tout le pays, nous passons pour fiancés... Et, un jour, nous nous trouverons mariés sans même que nous nous en soyons aperçus... Vraiment, ma tante a des façons d'agir d'un autoritarisme inconcevable.

— Régis, fit doucement Josiane, je vous le répète : ne nous considérons pas comme des ennemis, mais comme des alliés.

« Causons... intimement... franchement, loyalement... Nous ne nous aimons point, mais nous n'avons aucune raison de nous détester.

— Si, dit Régis... On arrivera à nous faire nous détester.

Elle leva sur lui ses yeux superbes,

— Comment ?..

— En nous imposant l'un à l'autre.

Elle prit le bras de son cousin. — Je vous en prie, Régis, ne vous emportez pas. Pesons la situation, envisageons-la telle qu'elle est et voyons s'il y a un moyen de concilier ces choses. Croyez-vous qu'en nous dressant l'un contre l'autre nous arriverons à un autre résultat qu'à nous blesser cruellement ?

Il baissa la tête. — C'est trop fort ! grommela-t-il. Essayez d'imposer cela à un homme !..

Josiane feignit de ne pas l'entendre. — La situation est facile à résumer, reprit-elle : ma tante consent à arrêter la faillite, à désintéresser les créanciers... Elle nous légue même, à nous deux, sous réserve d'usufruit, son énorme fortune, mais à la condition que nous renoncerez à votre carrière et que nous nous marierons...

— Non, dit Régis, non ! Je ne céderai point !

Josiane poursuivit, toujours avec la même douceur :

— Je n'ai contre vous aucune prévention ni aucune animosité. Je vous dois donc de vous parler avec sympathie et franchise.

« Je crois que nos caractères et nos goûts diffèrent au point de ne pas nous laisser espérer que nous deviendrons des époux très heureux. Mais, par amour pour les miens, je ferais

abstraction de mes goûts et accepterais les vôtres... Seulement, il y a une chose que, honnêtement, je dois vous dire.

« Régis, la raison pour laquelle je refuse absolument de vous épouser, c'est que je n'ai pas le cœur complètement libre... J'aime Gérard de Stoblet et j'en suis aimée. Aucun engagement définitif n'est pris entre nous. Nous ne sommes point fiancés, et je puis, sans manquer à ma parole, renoncer à ce mariage... Mais Gérard m'est très cher. Je sens que, de mon côté, je lui ferais une immense peine.

Elle s'interrompit une seconde et ses yeux d'or se remplirent de larmes.

— Vous voyez, Régis, reprit-elle, que je ne mérite guère ni vos insinuations, ni vos reproches. Je ne suis pour rien, absolument, dans ce que notre tante a tramé, puisque j'en suis horriblement déchirée moi-même et que mon cœur est broyé comme dans un étau.

« Je dois choisir entre mon devoir et mon amour...

Régis fut profondément impressionné par tant d'émouvante franchise. Son regard durci se détendit et s'éclaira.

(A suivre).

PIERRE DHAËL

LES DERNIERS SANGLOTS

— Je ne trouve pas que cela soit tellement fâcheux, opina-t-elle. Pour ma part, je considère que les femmes d'aujourd'hui font pas mal de choses absurdes... à commencer par cette manière de singer les hommes. Mais je me garde bien de le dire ! On reproche aux vieilles gens de vivre les yeux fixés sur le passé, au lieu de regarder l'avenir qui, j'en conviens, ne leur promet rien d'agréable. Je ne veux point être de ceux-là... et j'accepte le pyjama, la cigarette et le bain de soleil avec la même bonne humeur.

Bibliographie

LIVRES QU'IL FAUT LIRE

Viennent de paraître :

« IRENE » OU LA PAIX A L'OMBRE DES POMMIERS

par Julien LA CHAUSSEE

La lecture de cette oeuvre pathétique vous rappellera, quoique située sur un plan différent, le roman si attachant de Guy de Maupassant « Une Vie ».

C'est l'histoire d'une famille française dont tous les membres attachés au « terroir » se serrent autour d'un chef admiré, et, malgré la tourmente qui s'est abattue sur le monde entier, restent guidés dans leurs pensées et leurs actes par la fidélité à leurs devoirs.

C'est aussi le récit de la vie d'une femme aimante et dévouée dont la fidélité, se perpétuant malgré la disparition de l'être adoré et jusqu'à sa propre mort, est vraiment admirable.

A cette trame romanesque se joignent de charmantes descriptions de la campagne normande ainsi que de la vie familiale « à l'ombre des pommiers », chez ces fermiers conservant encore la simplicité des mœurs antiques. — G. G.

Un volume in-12° broché. Prix : 15 francs. Editions Baudinière, 27 bis, rue du Moulin-Vert, Paris, 14°.

« LES AMANTS DE ROYAT »

par Jean AJALBERT

Les Amants de Royat : tel est le titre du livre de Jean Ajalbert paru en ce mois de juillet.

Les amants de Royat, c'est Marguerite et Georges, Marguerite c'est la maîtresse du militaire tapageur, c'est la dame à l'oeillet rouge, comme il y eut la dame aux camélias — autrement dit Mme de Bonnemaïn. Georges, c'est le général au cheval noir, le triomphateur de la revue de Longchamp, une partie de la France, oubliée des Trois Mousquetaires ; c'est le prétendant manqué, autrement dit le général Boulanger.

Pourquoi de Royat ? Parce que c'est dans un hôtel de cette cité thermale, un hôtel aux bosquets propices, un hôtel où les gourmets viennent savourer le coq au vin que se sont dé-

roulés maints épisodes des amours du général — l'hôtel des Maronniers (sic), comme persistait à l'écrire dans son incertaine orthographe, le général chanté par Paulus.

Livre fort intéressant, bien présenté — comme le sont toutes les publications de l'Editeur Albin Michel — et qui aura certainement beaucoup de succès.

Un grand in-12°, avec de belles illustrations. Prix : 25 francs. Editions Albin Michel, 22, rue Huyghens, Paris.

L'EXPANSION COLONIALE DE LA FRANCE

par le Commandant VIOT

Les questions coloniales et la défense de notre Empire d'outre-mer sont à l'ordre du jour. Le livre que le Commandant Viot vient de leur consacrer permettra à tous ceux qui sont restés jusqu'à présent indifférents à ces graves problèmes de s'initier aisément aux choses coloniales et d'acquiescer sur l'histoire de nos possessions d'outre-mer, sur leurs ressources, sur leur importance économique et le rôle important que leur revient dans la défense nationale, les notions essentielles indispensables.

Le tourisme devrait-il se profiler de cette propagande qu'il faudrait savoir gré au Commandant Viot de son initiative et le féliciter de la clarté de son exposé.

Un livre in-12°. Prix : 12 fr. Editions Alsatia, 1, rue Garancière, Paris, 6°.

« RECONNAISSANCE AU MAROC » « JOURNAL DE ROUTE »

par le vicomte CH. DE FOUCAULD

De nombreux ouvrages ont été déjà consacrés au Père de Foucauld et sa haute personnalité est maintenant familière à tous, au moins pour la dernière partie de sa vie. Les quelques années qu'il voua à l'exploration du Maroc méritent cependant d'être mieux connues.

Son oeuvre capitale : « Reconnaissance au Maroc », parue en 1888 en un important volume in-4° de 500

pages, comprend outre ses impressions de voyage relevées au jour le jour, de nombreuses notes historiques et géographiques, une étude technique des régions parcourues et un atlas de 22 cartes. Afin de rendre cet ouvrage accessible à tous, seul le « Journal de Route », figure dans ce volume.

Tous ceux qui ont rencontré Ch. de Foucauld l'ont aimé.

Les lecteurs de ce livre verront à quel point, déjà à 25 ans, il fit preuve de bravoure et d'héroïsme.

Un volume in-8°, broché de 432 pages, orné de planches hors-texte ; prix : 30 francs. Société d'Éditions Géographiques, maritimes et coloniales, 17, rue Jacob, Paris, 6°.

« MOEURS NUPTIALES DES BETES »

Collection : « Livres de Nature »

Ce livre, dont Jacques Delamain, Directeur des « Livres de Nature », a été l'initiateur a été rédigé par un groupe de savants. Jean Rostand le présente au public par une admirable préface.

Les spécialistes auteurs des différents chapitres sont pour les infusoires, vers, mollusques et batraciens, M. J. Rostand ; pour les crustacés, arachnides, insectes, M. L. Berland, sous-directeur au Muséum d'Histoire naturelle ; pour les poissons, M. L. Bertin, sous-directeur à ce Muséum ; pour les oiseaux, M. Berlioz, sous-directeur à ce Muséum, le Docteur Laurent, M. J. Delamain ; pour les gallinacées, palmipèdes et colymbins, M. Jean de Bosschère ; pour les mammifères, Mme Andrée Martignon.

Cette liste montre assez le caractère sérieux d'un ouvrage, qui, s'il se situe, à cause de son sujet, en marge des « Livres de Nature », en conserve l'inspiration générale de curiosité et de respect.

Un beau volume in-12° bien présenté. Prix : 25 francs.

Editions Stock, 6, rue Casimir-Delavigne, Paris, 6°.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : J. ANDRIEU.

Dans la Mode Pratique tout est si pratique et vraiment élégant!

LES DERNIERS NOUVEAUX DE LA MODE AMEUBLEMENT - CONSEILS - RECETTES Tous les jeudis. En vente partout. LA MODE PRATIQUE, 49, avenue de l'Opéra, PARIS

Etude de Maître DAVEZAC, Licencié en droit, Notaire à Puy-l'Evêque et de Maître Robert SÉGUY, Licencié en droit, Avoué à Cahors, rue St-Pierre

VENTE DE BIENS dépendant de la succession vacante du sieur AUGIE Louis les étrangers admis

en QUATRE LOTS sis sur la Commune de St-Martin-le-Redon (Lot)

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE VINGT-SEPT AOUT MIL NEUF CENT TRENTE NEUF, à QUATORZE HEURES, en la Mairie de Saint-Martin-le-Redon (Lot), par le ministère de Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-trois juin mil neuf cent trente-neuf, enregistré,

et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur DELSUC, Greffier près le Tribunal civil de Villeneuve-sur-Lot, demeurant dite ville, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Louis AUGIE, en son vivant domicilié à Saint-Martin-le-Redon — décédé à l'Hospice de Fumel, où il était en traitement le deux janvier mil neuf cent trente-deux — nommé à ces fonctions par jugement du Tribunal civil de Villeneuve-sur-Lot, en date du dix-neuf avril mil neuf cent trente-neuf,

ayant Maître Robert SÉGUY pour avoué constitué, avec éléction de domicile en son étude, un, rue Saint-Pierre, à Cahors,

Il sera procédé, le DIMANCHE VINGT-SEPT AOUT MIL NEUF CENT TRENTE NEUF, à QUATORZE HEURES, à la Mairie de Saint-Martin-le-Redon (Lot), par le ministère de Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque, à la vente des immeubles ci-après désignés.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente vente a été dressé par Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque, et déposé en son étude, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

les, composée au rez-de-chaussée d'une cave, de trois pièces au-dessus et d'un grenier, jardin attenant, paraissant figurer au plan cadastral de la Commune de Saint-Martin-le-Redon sous les numéros mille deux cent soixante-deux, mille deux cent soixante-trois, mille deux cent soixante-quatre de la section F, confrontant à patus communal, chemin numéro huit et à Lacoste sur deux côtés.

Article deuxième. — Une grange en partie écroulée et jardin attenant, paraissant figurer au plan cadastral de la même Commune sous le numéro mille deux cent soixante-six de la section F, confrontant à patus communal, étang et Lacoste sur deux côtés.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq mille francs ci 5.000 fr.

DEUXIEME LOT

Un article en nature de terres et friche, sis aux lieux dits « Lacroix » et « Côte de Mescalpres », figurant au plan cadastral de la même Commune sous les numéros huit cent vingt-cinq, huit cent vingt-six, huit cent vingt-sept, de la section F. Cet article est traversé par le ravin de Mescalpres et confronte à terrain communal, chemin de Brousse et Leymon.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci 150 fr.

TROISIEME LOT

Un article en nature de terres et vignes, sis aux lieux dits « La Combe » et « Côte de Cubertou », paraissant figurer au plan cadastral de la même Commune sous les numéros cent quatre-vingt-dix-sept, cent quatre-vingt-dix-huit, deux cent trois de la section E, confrontant à Bessières, à un ravin,

Cazes et Hugon, pour les deux premiers, le 203 confrontant à Malbert, Daymard et Hugon.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs, ci 200 fr.

QUATRIEME LOT

Un article en nature de pré, sis au lieu dit « La Prade et la Feuille », figurant au plan cadastral de la même commune sous le numéro mille cent cinquante et un de la section F, confrontant à Lassaque, Leygue, Delbreil.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs, ci 100 fr.

BAISSE DE MISES A PRIX

Maître DAVEZAC, Notaire, commis à la vente, par le jugement sus-énoncé, est autorisé à baisser les mises à prix ci-dessus, faute d'enchères.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais faits pour parvenir à la vente seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication, entre les mains de Maître DAVEZAC, Notaire, dans les dix jours de la vente.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, le 8 août 1939.

Signé : R. SÉGUY.

Enregistré à Cahors, le 8 août 1939, F° .., C° .., reçu : vingt francs.

Le Releveur, Signé : AURIÈRES.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque, et à Maître SÉGUY, avoué à Cahors.

CAHORS, IMP. COUESLANT

SERVICE D'ETE 1939 (depuis le 15 Mai)

Table of train schedules for the Cahors region, including routes from Paris to Toulouse, Cahors to Libos, and various local services. It includes departure and arrival times for different train types (OMNIBUS, EXP., MIXTE, RAPIDE) and specific stations like St-Denis-près-Martel, Aurillac, and Cahors.